

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau, donnant pouvoir à Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau, donnant pouvoir à Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Bernard GRARE - La Capelle, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer

## **Était absent :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jacques LANNOY**

## PATRIMOINE NATUREL

N° 38C\_19\_12\_2019

### ENERGIES RENOUVELABLES - ARRÊT DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE (PCAET) 2020-2025 DU PAYS BOULONNAIS

La loi du 17 août 2015 relative à La Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), et plus particulièrement son article n°188, introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial avant le 31 décembre 2018.

Les 3 intercommunalités du Pays Boulonnais ont ainsi lancé l'élaboration du PCAET à cette échelle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), en délibérant respectivement le 26 septembre 2018 pour La Terre des 2 Caps, le 18 octobre 2018 pour la CAB et le 6 novembre 2018 pour la Communauté de Communes de Desvres Samer. Une gouvernance et une équipe projet ont été mutualisées et mobilisées tout au long de la démarche pour piloter sa rédaction. Elles ont été accompagnées pour cela par le bureau d'études AD3E Conseil.

La présente délibération a pour objet la validation de ce projet de PCAET.

L'ensemble des documents le composant a été transmis sous format numérique et une annexe est jointe à la présente délibération.

Dès l'arrêt de ce projet, le PCAET sera soumis à l'évaluation environnementale en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement, et sera transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi qu'à la Région (le Préfet de Région et le Conseil régional). Ces entités ont un délai de 3 mois pour émettre leur avis argumenté sur le projet. Ensuite le PCAET sera soumis à la consultation du public par voie électronique pour une durée de 30 jours. Il sera ensuite modifié pour prendre en compte l'ensemble de ces avis, soumis au Conseil Communautaire pour adoption finale et mis à disposition du public.

**Après avis de la commission Aménagement de l'espace en date du 04 décembre 2019,**

**Le CONSEIL décide :**

- **D'approuver l'ensemble des rapports associés au Plan Climat Air Energie Territorial (diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale stratégique) ;**

- D'approuver les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production

Envoyé en préfecture le 06/01/2020

Reçu en préfecture le 06/01/2020

Affiché le

ID : 062-246200729-20191219-38C\_19\_12\_2019-DE

- D'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation finale du PCAET (consultations), et à signer l'ensemble des pièces correspondantes dans le cadre des démarches afférentes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Dominique GODEFROY**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**